



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-USAGE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales)

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA DANS LA
SALLE DES FETES**

MAIRIE DE SAINT-USAGE

2 PLACE DU 08 MAI 1945

JEUDI 11 DECEMBRE 2025 – 20H00

Fait à Saint-Usage

Le Maire

Valérie HOSTALIER





REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-USAGE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales)

Séance du jeudi 11 décembre 2025 à 20H00 – Salle des Fêtes - mairie de Saint-Usage

ORDRE DU JOUR

1 : Désignation d'un secrétaire de séance (présentée par Madame le Maire)

2 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2025 (présentée par Madame le Maire)

3 : Informations de Madame le Maire

4 : Décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT (présentées par Madame le Maire).

- **DIA – Déclaration d'Intention d'Aliéner**
- **Décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- **Information récapitulative des bons de commande établis pour les dépenses comprises entre 4 000 € HT et 40 000 € HT.**

5 : Validation de l'offre portant sur le remplacement des équipements informatiques du secrétariat de mairie et des écoles (présentée par Madame le Maire)

6 : Avenant à la convention tripartie pour la mise en commun d'un agent de police municipal entre Echenon, Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage (présenté par Madame le Maire)

7 : Validation de la participation financière à la Mairie de SAINT-JEAN-DE-LOSNE sur l'achat d'un véhicule neuf à l'agent de police municipale (présentée par Madame le Maire)

8 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (présentée par Monsieur Alain IMBERT, 1er adjoint)

9 : Demande d'informations des élus du Conseil à la municipalité.